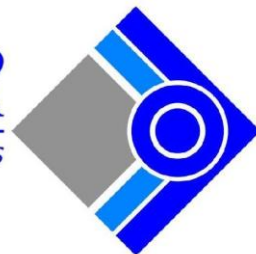


CHARTRE d'ENGAGEMENT de MAINTENANCE



L.LAIR
ETABLISSEMENTS



BRULEURS à GAZ INDUSTRIELS
CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES

Maintenance du niveau 1 au niveau 5 de la norme NFC 60X010 au minimum

Objectifs de résultats.

- Le rendement optimum de chaque brûleur industriel utilisant le gaz comme combustible objet de notre intervention.
- La fiabilité maximum de fonctionnement des équipements objet de notre intervention.
- La sécurité maximum des installations objet de notre intervention.

Période des travaux.

- Planning à définir ultérieurement par les 2 parties.
- Intervention hors production selon un planning établi et validé par les deux parties.
- Interventions à réaliser cadencée par équipement sans interventions désordonnées ni séparées.

Déroulement des travaux.

- Prestation réalisée en horaire de jour (sauf stipulation contraire dans l'offre émise par L. LAIR), installations à l'arrêt pour travaux généraux de contrôles et vérifications.
- Installations en fonctionnement pour mesures, réglages et contrôles de combustion.
- Ces opérations de conduites seront réalisées par le client
- En fin de travaux, un essai sera réalisé et sera validé par le client.

Conditions particulières :

- Planning : *non défini à ce jour.*

Fournisseur et sous-traitant* :

Nous attestons que le personnel prévu pour l'exécution éventuelle de ces travaux, salariés employés régulièrement par Ets L. LAIR (*article R. 324-4 3 du Code du Travail*), est compétent, formé et habilité pour toute intervention sur les produits référencés dans le standard Ets L. LAIR (hors habilitation particulière demandée expressément pour le site du client (Mase, RC, SEE, Atex, etc.. Documents disponibles sur demande à : admin-adv@lair.com.fr).

* *Sous-traitant non défini à ce jour.*

Hygiène et sécurité :

Si nécessaire ou sur demande du client, un mode opératoire est transmis après la réception de la commande et ARC délivré par Ets L. LAIR afin d'établir un plan de prévention avec le client.

Réception des appels en cas de panne :

Du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 15h00 (jours ouvrés).

Il n'est pas prévu dans notre fonctionnement de réception des appels 24h/24h ou de système d'astreinte.

Délai d'intervention :

Si besoin réellement avéré urgent, une intervention sur site pourra être programmée si possible dans un délai maximum de trois jours ouvrés. L'intervention consistera à identifier la ou les pannes et à y remédier dans les meilleurs délais.

Délai de réparation :

Un délai de réparation inférieur à 12H ouvrées ne peut être garanti eu égard à la disparité des éléments installés sur les machines. Un stock de pièces de première urgence et/ou de deuxième urgence devra être approvisionné par le client pour être disponible à proximité ou à l'intérieur du site. Ce stock devant répondre à 99 % de disponibilité "matériel" pour dépanner dans les délais requis devra être approvisionné par le client pour être disponible le plus rapidement possible sur l'installation ou la machine en cas d'intervention par L. LAIR.

BRULEURS à GAZ - CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme - Régulations - Solutions
Maintenances - Installations - Interventions - Composants pour équipements thermiques industriels**

L. LAIR - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 📠 : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr



- **Hot Line** : EXCLUS pour maintenance conventionnelle hors contrat annuel sur 3 ans.

L.LAIR s'engage à une assistance par téléphone pendant la période de réception des appels. L'assistance technique est immédiate, en relation directe avec un spécialiste, cette aide téléphonique peut s'avérer précieuse pour réduire le temps de réponse et optimiser la réactivité de l'équipe d'exploitation locale.

- **Compte-rendu d'intervention** :

À l'issue de chaque intervention, L. LAIR par son intervenant, établi un compte-rendu/bon d'intervention en deux exemplaires, signés par le donneur d'ordre ou la personne mandatée par lui. Chacune des parties en conserve un exemplaire. Il pourra être suivi d'un devis indiquant la nécessité de certains travaux supplémentaires.

L. LAIR ne sera pas responsable des dommages pouvant résulter d'un refus ou d'un retard du client à faire exécuter ces travaux. L. LAIR propose son standard pour le compte rendu des actions préventives et correctives.

- **Bilan annuel** : EXCLUS pour maintenance conventionnelle hors contrat annuel sur 3 ans.

Si nécessaire chaque année, le représentant ou le correspondant L. LAIR pourra prendre rendez-vous avec le responsable spécialiste du client afin de discuter des différentes actions à suivre et de faire le bilan des opérations et interventions effectuées et/ou à réaliser. Les prévisions, préconisations, gammes de maintenance ainsi que les réglages et résultats des contrôles et actions de l'année mis ou à mettre en œuvre seront l'objet principal de la discussion de cette réunion.

- **Pièces d'origine ou équivalent** :

Le client se doit d'assurer la disponibilité et la proximité des pièces d'origine neuves afin de pouvoir intervenir à tout moment sur n'importe quel produit en service.

L. LAIR déclare que les éléments remplacés par ses soins lors d'une opération de maintenance tels que coffrets de sécurité, contrôle et sécurité de flamme, brûleurs, vannes, tubes de mélange, tout accessoire (bougies, sondes d'ionisation, cellules UV, connections, câbles HT, supports et tringleries, fin de courses, kit de réparation et tout autre composant ou pièce de rechange ...) est garanti d'origine et NON DE CONTREFAÇON, et de plus est conforme aux normes Européennes harmonisées en vigueur dans le domaine industriel.

Le client doit s'engager à approvisionner les pièces de rechange nécessaires à ses propres installations pour garantir une période minimum de dix ans après la livraison de chaque installation.

- **Pièces d'usure** :

L. LAIR peut proposer aux dates de fin de vie prédictive, et suivant le contrôle effectué sur les installations, le remplacement des pièces d'usures normales (ou anormales) qui feront l'objet d'un devis séparé. Ces pièces devront être totalement compatibles (voir § ci-avant).

- ◇ **Remplacement des pièces d'usure normale lors d'un contrôle ou maintenance** :

Toutes les pièces remplacées éventuellement lors de l'opération de contrôle et/ou de maintenance sont stockées, répertoriées et mises à la disposition du client pour contrôle/justification de leur remplacement par notre (nos) technicien (s). Rappel : tout remplacement fait l'objet d'un accord écrit préalable du client. Toute pièce considérée par le ou les techniciens mandaté (s) par L. LAIR comme devant être remplacée lors de l'intervention sera changée par L. LAIR avec l'accord préalable du client et selon le cas d'approvisionnement, soit sortie du magasin du client, soit fournie par L. LAIR si disponible sur le stock magasin de L. LAIR. Chaque pièce sera facturée en plus-value selon le bon d'intervention et suivant le tarif du département GSC de fourniture de composants séparés en vigueur à la date de l'intervention et applicable au client.

Spécialiste de la maintenance des brûleurs à gaz industriels, le département composants de L. LAIR, dénommé GSC, tient en stock permanent les pièces de rechanges d'usure normale des brûleurs fabriqués ou construits par L. LAIR (Bougies, électrodes d'ionisation, cellules UV, électrovannes, régulateurs gaz, câbles haute tension et connecteurs isolants haute température et/ou sans silicone, matériel de contrôle et sécurité SIEMENS et/ou Honeywell, etc. ...) sauf rupture de stock. Par contre, les pièces de rechange d'usure anormale nécessaires aux équipements thermiques telles que tôles et cônes de mélange, nez de flamme, tube de combustion, manchette de flamme, ouvreau HTB, pilote, joint HT, sondes, capteurs, vanne ou électrovanne, détendeur gaz, régulateur de pression et/ou toute pièce spécifique non standard ou non conventionnelle ne sont pas tenus en stock permanent. Ces pièces nécessitent un délai d'approvisionnement de l'ordre de 4 à plus de 12 semaines environ suivant les cas. Nous conseillons vivement au client de procéder au contrôle du stock de pièces de rechange disponibles sur le site au préalable à toute intervention.

En cas de non-respect de la législation en vigueur relative à la vétusté et au remplacement de pièces et composants selon les normes spécifiques liées à la sécurité des machines citées dans les offres émises par L.LAIR ou bien en cas de refus du client à se conformer aux préconisations indépendamment de la prestation définie dans l'offre, devis ou contrat émis par L. LAIR et validé par le client selon une commande en bonne et due forme, L. LAIR ne sauraient engager leur responsabilité si un sinistre se déclarait ou pour tout dommage ou incident survenu à la suite du dysfonctionnement des équipements ou matériels prévus dans l'offre commerciale dédiée à l'installation ou la machine objet de l'intervention de L. LAIR.

BRULEURS à GAZ - CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme - Régulations - Solutions
Maintenances - Installations - Interventions - Composants pour équipements thermiques industriels

L. LAIR - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 ☎ : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

**o Main d'œuvre :**

Les interventions sont réalisées par des techniciens compétents, formés, agréés et habilités par L. LAIR. Ils sont formés sur les gammes, matériels et équipements sur lesquels ils interviennent. Les techniciens mandatés par L. LAIR, connaissent ou seront informés antérieurement à toute opération de toutes les procédures d'intervention sur le site du client (sécurité, environnement, etc.) ainsi que sur les procédures organisationnelles d'interventions (dépannage, maintenance préventive et/ou corrective, etc....) ainsi que du plan de prévention établi avec le client. Chaque année, une journée de formation à la sécurité est réalisée en interne au siège social de L. LAIR et est ou sera effectuée pour chaque sous-traitant éventuel. La copie de la feuille d'émargement peut être transmise au client selon demande par écrit à admin-adv@lair.com.fr.

- o L. LAIR est enregistré comme ORGANISME DE FORMATION sur les produits et systèmes définis de son domaine de compétence et peut dispenser des sessions de formation en interne ou « in situ » sur les sites de ses clients. Une convention de formation est à disposition au siège social de L. LAIR sur demande écrite du client à admin-adv@lair.com.fr.

o Gestion de maintenance assistée par ordinateur :

Toutes les interventions, contrôles, travaux de maintenance ainsi que les PV, relevés/rapports de réglages et de combustion sont archivés par L. LAIR pendant une période minimum de 5 ans. La même durée d'archivage aura cours pour le client.

L. LAIR établit un rapport selon son standard (suivant les exemplaires utilisés et développés en interne) sur support informatique non modifiable servant de synthèse finale aux interventions. Un exemplaire de ce (s) rapport (s) est remis au client sous format informatique non modifiable en fin de travaux et après analyse interne.

o Conditions d'intervention – Organisation des interventions et travaux :

L'intervention du personnel dûment mandaté par L. LAIR ne devra pas être entravée par qui ou quoi que ce soit (voir les conditions d'intervention ci-après). Les accès à l'installation lui seront facilités du moment que les règles suivantes soient bien suivies :

- Les interventions sont possibles selon les horaires définis sur le site du client, le samedi et le dimanche peuvent être des jours de travail sur le site du client selon certaines conditions.
- Les travaux de dimanche nécessitent une autorisation préalable des administrations françaises ; Le temps de travail sur site le samedi et le dimanche ne doit pas dépasser 10h00 par équipe.
- Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, l'intervention en horaire de samedi et/ou de dimanche n'est ni prévue ni chiffrée.

L'accès au site du client est réglementé ou peut l'être. La procédure d'accès au site est obligatoire et sera respectée par le personnel L. LAIR ou son intervenant dûment mandaté suivant les informations transmises par le client :

- Élaboration du plan de prévention relatif à l'intervention,
- Eventuel passage d'inductions de formation spécifique au service sécurité du client permettant l'accès au site,
- Rédaction des demandes d'intervention, permis de feu, autorisation de travail, etc.
- Rédaction des demandes de consignation et de connexion / déconnexion d'énergie.

En cas d'intervention sollicitée par le client, un représentant du donneur d'ordre devra accompagner le technicien intervenant dûment mandaté et désigné par L. LAIR sur l'équipement concerné. (Voir les conditions d'intervention ci-après).

o Sécurité :

Le personnel dûment mandaté et désigné par L. LAIR est habilité suivant la norme UTE C18-510 et est muni des équipements de sécurités (EPI) nécessaires à la réalisation de sa mission en toute sécurité entre autres :

- Casque, Chaussures de sécurité, Vêtements de travail adéquats avec manches longues,
- Lunettes de protection Gants isolants / gants en cuir,
- Combinaison antistatique spécifique pour bâtiment Automobile et/ou peinture,
- Protections auditives,
- Outillage adéquat au bon déroulement de l'intervention.

Un chef de chantier peut être désigné pour chacune des interventions et celui-ci possédera, en outre :

- Le plan de prévention,
- Une copie de la liste des personnes intervenantes,

** Les autorisations, attestations, habilitations de chaque technicien et les autres documents nécessaires (carte professionnelle, assurances, etc....) sont disponibles au siège social de L. LAIR ou peuvent être délivrées par courriel sur demande du client.*

BRULEURS à GAZ - CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS

**Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme - Régulations – Solutions
Maintenances– Installations – Interventions - Composants pour équipements thermiques industriels**

L. LAIR - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France

☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 ☎ : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr

**○ RAPPELS GÉNÉRAUX :**

✓ Conformément à notre devoir de conseil et de prévention :

- Si urgence, analyse des dysfonctionnements et dégradations éventuelles avec mesures techniques curatives à l'intervention (offre technique et commerciale ultérieure).
- Si demande écrite du client, conseil (s) sur les éventuelles mesures et modifications potentiellement possibles à mettre en œuvre liés aux économies d'énergies suite à l'intervention (offre technique et commerciale ultérieure à l'opération de base).
- Tout équipement de chaudière est soumis à un contrôle réglementaire supplémentaire conformément aux décrets N° 98-833 du 16/09/98 JO du 18/09/1998 + Décret N° 2007-397 du 22/03/07 JO N°70 du 23 Mars 2007. Cette prestation n'est pas incluse dans nos offres de maintenance courante et conventionnelle et fait l'objet d'une prestation séparée et complémentaire non assurée par L. LAIR.
- Tout équipement de conditionnement d'air est soumis à un contrôle réglementaire supplémentaire conformément à l'arrêté du 08/10/1987. Cette prestation n'est pas incluse dans nos offres de maintenance courante et fait l'objet d'une prestation séparée et complémentaire non assurée par L. LAIR.



Nous vous rappelons que toute intervention sur un matériel, tout ou partie d'un équipement de chauffe industriel équipé d'un brûleur utilisant le gaz comme combustible, ou sur une installation de sécurité gaz ou de contrôle de flamme doit être effectuée par un technicien formé et expérimenté, habilité, compétent, averti des techniques et réglementations en matière de contrôle, manipulation et sécurité. L'inobservation de certaines règles peut endommager les produits installés et/ou causer des fonctionnements incertains pouvant provoquer un DANGER permanent pour les biens et les personnes.



Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non-respect de la législation en vigueur indépendamment de notre prestation, ou sans respect du client à maintenir en état de fonctionnement normal et correct ses appareils et/ou ses installations, L. LAIR ne sauraient engager toute responsabilité si un sinistre se déclarait ou pour tout dommage ou incident survenu à la suite du dysfonctionnement des équipements thermiques objets de leur intervention sur le site du client.



Conformément aux directives Atex et eu égard à son devoir de conseil et de prévention, L. LAIR conseille vivement au client de procéder à l'installation de systèmes efficaces de détection de gaz combustibles et de sécurités associées sur les équipements objet de ses interventions ou sur les installations déjà existantes sur le (s) site (s) du client.

○ Les travaux nécessitent pour la bonne exécution des opérations sur le site du client :

De l'énergie électrique avec accès au réseau 230Vac/50Hz et de l'air comprimé par accès au réseau industriel 6b du site. Un point d'accès de chaque énergie doit être au plus proche de l'installation objet de l'intervention.

Sauf stipulation contraire notifiée explicitement dans le tableau de prix de l'offre relative à l'intervention ou selon le tarif applicable et en vigueur, la prestation dans sa globalité (travaux + déplacement et trajet) est à effectuer en semaine du lundi au vendredi en heures normales de travail entre 8H00 et 18H00, hors nuit, samedi, dimanche et jours fériés. Possibilité d'effectuer la prestation le **WEEK END**, hors jours de fêtes sur consultation séparée en annexe.

Pour la mise en service, le démarrage des installations dans des conditions normales de fonctionnement est IMPÉRATIF, c'est pourquoi la présence d'un personnel habilité par le client, et maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de notre prestation, est nécessaire afin de permettre le bon déroulement des opérations de mise en service, réglages et contrôles. En cas d'incident ou d'impossibilité de démarrage planifié, indépendant de la prestation ou fourniture de L. LAIR, une facturation supplémentaire serait à prévoir en avenant à la commande initiale du client.

En cas d'absence sur le site du stock P1* lors de la mise en service, la responsabilité des Établissements L. LAIR ne pourra pas être ni engagée ni recherchée pour un préjudice direct ou indirect, quel qu'en soit la cause et la nature, ni pour un vice caché qui affecterait un matériel fourni antérieurement par les Établissements L. LAIR et défaillant sur le site le jour de la mise en service.

* Stock P1 = pièces de rechanges névralgiques de 1^{ère} urgence définies par les Établissements L. LAIR et devant impérativement être mises à disposition lors de la mise en service sur le site du client. Pièces de rechanges devant être approvisionnées par le client antérieurement à la mise en service de l'équipement installé.

L. LAIR prend toutes réserves quant à l'état mécanique et électrique des éléments installés non fournis par leur soins (armoires électriques générale, régulation, sondes, ventilateurs, moteurs, registres, contacts, etc. ...). Si certains composants nécessitent un remplacement ou une réparation lors de l'intervention, L. LAIR sollicitera l'accord du client au préalable et la facturation des fournitures et main d'œuvre sera réalisée sous forme d'avenant au devis initial émis par L. LAIR. Le personnel qualifié de L. LAIR maîtrisant parfaitement la technique des équipements de chauffe industriels équipés de brûleurs utilisant le gaz comme combustible, est à même de remédier à toutes causes ou anomalies constatées pendant les travaux d'intervention ou de mise en service.

Pour des raisons évidentes de SÉCURITÉ, la présence sur l'installation d'un personnel habilité par le client est OBLIGATOIRE pendant toute la durée des opérations d'intervention sur site. En cas d'impossibilité d'obtenir cette présence nécessaire à la sécurité des biens et des personnes présents lors de l'opération, L. LAIR dégage sa pleine et entière responsabilité pour tout incident ou dégât pouvant être provoqué par cette absence et se réserve le droit d'annuler sur le champ l'intervention sur le site puis de la faire reprogrammer lorsque cette clause sera respectée par le client. Les frais engendrés par le non-respect de cette règle de sécurité élémentaire seront à la charge du client et en plus-value à l'offre initiale de L. LAIR.

Les interventions sont prévues selon les éléments en possession de L. LAIR lors de l'établissement du devis et sous toutes réserves d'éventuelles modifications ultérieures nécessaires à leur réalisation si la demande est modifiée ultérieurement par le client ou à la réception d'informations erronées émises par le client et de la responsabilité de ce dernier.

Conformément à la loi N° 80.335 du 12 mai 1980 et du 25 Janvier 1985 relatives aux transferts de propriété, L. LAIR conserve l'entière propriété du matériel et éléments et/ou composants vendus jusqu'à complet paiement de leur prix par le client. En tout état de cause, les acomptes versés resteront acquis à L. LAIR à titre d'indemnité s'ils sont obligés de faire jouer la présente clause. A compter de l'arrivée du matériel dans les usines du client, celui-ci aura à assumer la responsabilité des dommages que ces biens matériels ou immatériels pourraient subir, faire subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit.

BRULEURS à GAZ - CONSTRUCTEUR d'ÉQUIPEMENTS THERMIQUES INDUSTRIELS**Lignes et Détentes de Gaz - Sécurités Gaz et Contrôles de Flamme - Régulations - Solutions****Maintenances - Installations - Interventions - Composants pour équipements thermiques industriels****L. LAIR - ZA du TUBOEUF - 115 allée des ORMETEAUX - 77170 - Brie Comte Robert - France**☎ : 00 33 (0)1 64 05 88 59 ☎ : 00 33 (0)1 64 05 44 46 - www.lair.com.fr



CONDITIONS D'INTERVENTIONS

1. Confirmation (s) d'intervention (s) :

Pour être prise en compte, toute demande d'intervention, même dans le cadre de la garantie, devra être confirmée par l'envoi sous courrier (courrier dématérialisé au minimum) d'une commande en bonne et due forme pour acceptation avant la date et/ou l'heure retenue. Dans le cas d'une intervention prévisible supérieure à 2 jours, déplacements et trajets inclus, une somme de 1500 € pourra être exigée à titre d'avance à la commande avec règlement immédiat à réception d'une facture pro-forma émise par Ets L. LAIR. Toute annulation de dernière minute sur décision du client ou opération différée par le client sera facturée dans sa totalité suivant le forfait commandé ou dans le cadre d'intervention en régie selon une somme forfaitaire de 1500 € en sus des frais réellement engagés si l'intervention est annulée dans un délai < à 4 jours calendaires avant la date fixée initialement par le contrat signé entre le client et L. LAIR.

2. Conditions d'intervention (s) :

Pour des raisons évidentes de sécurité, de couverture d'assurances et de bon déroulement de l'opération, le client s'engage à mettre à la disposition de L. LAIR pendant toute la durée de l'intervention un personnel maîtrisant parfaitement le fonctionnement global des installations objet de la prestation et un traducteur suivant le besoin pour travaux hors France métropolitaine.

3. Conditions de validité :

Le client ou à défaut son représentant mandaté par lui sur le site, s'engage à contresigner à la fin de l'opération un bon d'intervention rédigé sur place par le technicien de L. LAIR faisant foi pour l'établissement de la facture. Ce bordereau référencé suivant notre code d'affaire reprendra le type de l'intervention, le matériel objet de l'intervention, la situation de ce matériel sur le site, le nom et le nombre de techniciens présents sur le site, l'horaire de départ de L. LAIR, l'horaire d'arrivée sur site, le temps passé sur site pour la réalisation des travaux (*si travaux hors forfait éventuel*), l'horaire réel de départ du site, les fournitures éventuelles non prévues initialement ainsi que toutes notifications jugées importantes par notre (nos) technicien (s).

4. Conditions d'exécution :

Afin d'éviter des pertes de temps sur place, voire des déplacements supplémentaires dus à un manque de préparation et donc d'éviter une facturation supplémentaire non prévisible antérieurement à l'opération, le client s'engage à la dernière confirmation de la date de l'intervention à assurer l'exécution des points suivants :

- **Accès :**
Tout doit être mis en œuvre pour permettre un accès au matériel objet de notre intervention dans des conditions normales de sécurité (enlèvement des gravats, calorifugeage des éventuels points chauds, protections mécaniques, etc. ...), accès pratique, conventionnel et normal (plateforme de travail rigide et fixe, escalier d'accès, portes non closes, crinolines ouvertes et libérées, etc..).
- **Combustible :**
Combustible délivré à la bonne pression et en quantité suffisante jusqu'à la vanne manuelle d'isolement de la panoplie gaz du brûleur objet de l'opération.
- **Raccordements :**
Tous les raccordements doivent être terminés, étanches et protégés (électricité, panoplie air/gaz, coffrets et armoires électriques, régulations, sondes, etc. ...). Alimentations de puissance gaz et électrique correctes en tête de ligne.
- **Process :**
Raccordements et fonctionnement correct de tous les ventilateurs (sens de rotation, intensités, débit, pression, etc..). Fonctionnement correct des organes de réglages tels que volets, registres, vannes, inclineurs et tous les appareils de contrôle et de sécurité inhérents à ces éléments. Filtration propre et conforme aux fonctionnements et température requis par le process ou la machine sur laquelle est intégré l'appareil objet de l'opération.
- **En général :**
L'équipement et/ou la machine sur lequel est installé le matériel objet de l'intervention de L. LAIR doit être fin prêt, accessible normalement sans équipement annexe, en adéquation et en conformité avec les réglementations liées à la sécurité ; et il doit être à notre entière disposition lors du déroulement de l'opération.

Dans ces conditions très précises et respectées, L. LAIR peut vous assurer la qualité de la prestation que vous attendez sans aucun désagrément et sans aucune ambiguïté.